

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD160

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

-----

### ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 1, après le mot « transparentes »,

substituer au mot :

« et »

le signe :

« , »

II. – En conséquence, après le mot : « discriminatoires »,

substituer au signe :

« , »

le mot :

« et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.